

TABLE RONDE



26/09/2017

Environnement – paysage – patrimoine bâti

10H00 - Siege de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territorial de la CCMA.

table ronde

ENVIRONNEMENT – PAYSAGE – PATRIMOINE BÂTI

BIENVENUE

La communauté de communes du Mont des Avaloirs et le groupement Parenthèses Urbaines, ASTYM, ADEV, Vignes Paysage ainsi que M. Philippe BAFFERT, consultant, vous souhaite la bienvenue pour cette 1^{ère} Table Ronde.

L'intérêt de cette rencontre est de partager avec vous les pistes d'enjeux issues du diagnostic et de participer à la définition des 1^{ères} orientations pour notre futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Les thèmes que nous abordons aujourd'hui sont :

- L'environnement
- Le paysage
- Le patrimoine bâti

La question commune à ces 3 thèmes est la suivante :

Comment préserver notre patrimoine bâti, paysager et environnemental, source de l'identité de notre territoire ?

Cette question nous amène à nous interroger sur :

- L'évolution du patrimoine bâti ancien : sa préservation, son adaptation, sa localisation
- Les politiques de restauration du patrimoine bâti, le devenir des logements vacants
- La mise en valeur des paysages : identité, diversité, mise en scène et points de vue
- L'évolution des paysages : l'équilibre de la structure paysagère dépend de l'équilibre entre les pratiques agricoles et forestières et les dynamiques naturelles
- La connaissance du bocage pour mieux le préserver : participe à la Trame verte et Bleue, aux continuités écologiques
- La gestion des zones humides, et de l'eau de manière générale

Au terme de cette table ronde, vos échanges seront remis aux élus de la CCMA pour les aider à compléter leur réflexion et engager le projet politique du territoire.

Ainsi, vos idées participeront à construire l'avenir de la Communauté de communes.

Des réunions de restitutions (réunions publiques) seront organisées les : 21, 23, 28, 30 novembre.

A vos idées, à vos crayons, échangeons. C'est l'occasion de faire part de votre avis !!!

LES CONSTATS GENERAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

- **Maîtriser le développement de l'urbanisme et les activités économiques non respectueuses des zones humides**

Face à leur régression due aux pressions anthropiques (mises en culture, drainages, pression foncière,...). Le PLUi valant SCoT doit être compatible avec les objectifs de protection des zones humides fixés dans les SAGE. dont le rôle tampon est majeur pour l'épuration des eaux, la régulation des crues, le soutien d'étiages et la biodiversité.

- **Le bocage, un bien collectif à préserver**

Pour l'intérêt agronomique des haies et talus (abris pour les animaux, protection contre l'assèchement des sols, diminution de l'érosion, etc.), environnemental (biodiversité et gestion de l'eau) et attractivité du territoire.

Le PLUi valant SCoT doit être compatible avec les objectifs de protection des haies fixés dans les SAGE. La protection des haies nécessite d'agir à deux niveaux. Tout d'abord, en favorisant leur connaissance, ensuite en empêchant toute nouvelle dégradation. Seules les haies de l'ancienne CC des Avois sont numérisées et hiérarchisées.



- **L'amélioration de la collecte et du traitement des eaux pluviales**

Cet enjeu permet de sécuriser et réduire les coûts de l'approvisionnement en eau potable, et diminuer les pollutions.

- **Maintenir et restaurer les continuités écologiques**

Préservation des espaces naturels et agricoles urbains et périurbains, et leur mise en valeur comme des espaces naturels de transition. Les nouveaux aménagements viseront à rétablir autant que possible les continuités écologiques et à préserver les zones humides et leurs fonctionnalités.

- **Objectif 2050 : 100% d'énergies renouvelables**

La réduction de la consommation et développement des filières renouvelables

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE

LES CONSTATS GENERAUX SUR LE PAYSAGE

• Une forte diversité des paysages

Le territoire de la CCMA présente un paysage unique et fortement identitaire en ce sens qu'il détient le point culminant du grand ouest

Orchestré par le synclinal de Pail, le relief tourmenté de la CCMA offre une multiplicité de facettes, ordonne les vallées et permet une grande diversité de paysages

Si le Mont des Avaloirs figure comme symbole identitaire de la CCMA, il en est de même pour l'occupation des sols étagées et fortement structurée : monts à la roche dure boisés, versants bocagers et vallées humides pâturées

Les grands éléments géographiques occasionnent de vastes panoramas. Ils constituent des repères autant que des limites visuelles. Couverts de forêts et de landes, ces reliefs structurent le paysage et constituent des lignes de force très lisibles

Vallées sinueuses, maillage bocager, vergers, silhouettes villageoises regroupées autour d'un clocher, offrent à l'inverse des paysages plus intimes et pittoresques

Bien que menacée, la continuité du maillage souligne le relief, renforce la lisibilité des paysages, agrément la mosaïque de couleurs liée au mélange des cultures, des prairies et des surfaces arborées et dissimule le bâti

Dans ce territoire agricole, l'habitat au caractère éclaté se situe au cœur du système de polyculture élevage

• La banalisation des motifs paysagers

Le boisement ou l'enfrichement progressifs des coteaux au détriment du système à étage

La fermeture des vallons par des plantations de peupliers et l'abandon de l'élevage et donc du pâturage

L'ouverture des paysages des grandes vallées qui au profit des grandes cultures perdent leur ambiance originelle liée au bocage et s'appauvrissent écologiquement

L'enrésinement des précédentes décennies, les coupes de très grandes dimensions, la maladie qui touche aujourd'hui les Abies (l'un des résineux implanté) et oblige à des coupes importantes, sont autant de phénomènes extrêmement perceptibles dans le paysage

La régression et l'appauvrissement d'éléments patrimoniaux et identitaires : de la trame bocagère (densité et typologie) et des vergers

La banalisation des paysages humides du fait de la création d'étangs ou de plan d'eau au caractère « périurbain »

L'apparition de bâtiments d'élevage hors-sol dispersés dans l'espace rural, une croissance urbaine modérée mais de moins en moins en cohérence avec le territoire qui l'environne

LES CONSTATS GENERAUX SUR LE PATRIMOINE BATI

- **L'existence d'éléments de protection du patrimoine bâti et paysager**

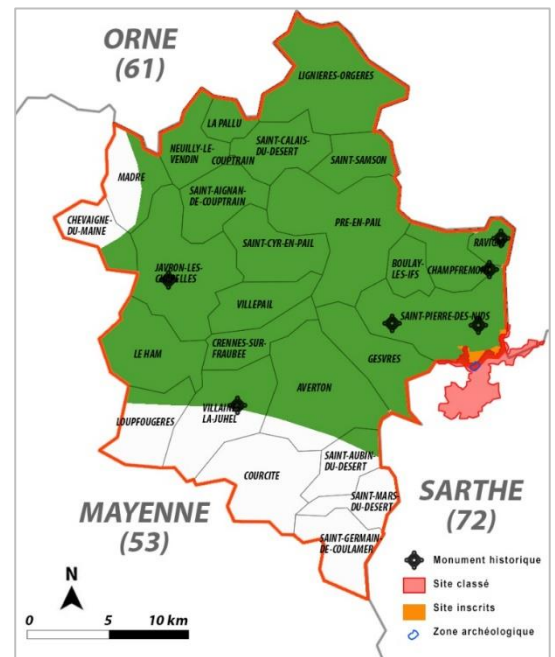
Quelques Monuments historiques localisés en partie, à l'Est du Territoire

L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Alpes Mancelles qui concerne Saint-Pierre des Nids avec 5 sites inscrits

- **Des éléments de petit patrimoine emblématiques qui participent au maintien de l'identité du territoire**

Des éléments de patrimoine emblématiques (Croix archaïque, La Sacré-Cœur, la Grotte, ancien lavoir)

Des villages qui s'insèrent dans le paysage : village de plaine, de coteau ou de ligne de crête



- **Comment préserver les éléments du petit patrimoine ?**

Un inventaire du patrimoine culturel et paysager établi sur le territoire de la CCMA permettant d'envisager la préservation du petit patrimoine : réaliser des fiches patrimoniales (L.151-19 (bâti) et L.151-23 (paysage))

Des fermes et demeures anciennes non inventoriées mais de qualité

Fiche n° 1 : Maison d'habitation – 38 Avenue de la Paix

N° de repérage sur le zonage	Élément de bâti à protéger – art. L. 151-19 du code de l'urbanisme
Dénomination	Maison d'habitation
Adresse	38 avenue de la Paix
Référence cadastrale	AT 17
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Longère avec implantation par le pignon - Mur de clôture maçonné formant le prolongement de la façade. Piliers en brique avec chaperon. - Petites tuiles plates - Encadrement des ouvertures en brique ou bois pour les lucarnes - Lucarne à croupe - Enduit lisse ton clair
Règles	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre général - Conserver les volumétries des lucarnes. - Conserver les jambages, appuis de fenêtre et linteaux pleins cintre pour les ouvertures sur le pignon dominant sur rue.




LA MATINEE

09h45 – 10h15 : Accueil des participants

Nous vous invitons à prendre place dans le cercle de la Table ronde. Nous allons procéder à une rapide explication sur l'objectif de cet rencontre, l'organisation de la matinée et une synthèse sur les thèmes abordés aujourd'hui.

10h15 – 10h30 : Présentation des constats généraux du diagnostic

10h30 – 11h00 : Forum

Vous inscrivez sur une feuille (lettre majuscules) le sujet sur lequel vous souhaitez apporter votre contribution ou sur lequel vous souhaitez débattre (le sujet doit se rapporter aux 3 thèmes de la matinée).

Vous affichez votre sujet de discussion sur le Forum.

Puis, les animateurs regrouperont vos sujets de discussion par atelier pour constituer des groupes de travail. A vous maintenant de choisir le groupe de travail que vous souhaitez intégrer !

11h00 – 11h45 : Groupe de travail

Les animateurs vous aideront pour le déroulement du groupe de travail.

11h45 – 12h20 : Restitution des groupes de travail

Un « rapporteur » désigné par chaque groupe de travail expose 2 à 3 pistes d'orientations issues du travail en commun.

12h20 – 12h30 : Remerciements et clôture de la table ronde